



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire
et Environnement

Direction générale Soins de Santé
CONSEIL FEDERAL DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Eurostation bloc II
Place Victor Horta, 40 boîte 10
1060 Bruxelles

Votre lettre du 04/04/2018
Vos références MDB/2018/BW/KK - 555796
Nos références CFEH/C/22-2018

Annexe(s)
Date 07/05/2018

A l'attention de Madame De Block
Ministre des Affaires sociales et de la
Santé publique
Tour des Finances- Jardin Botanique 50 bte
175
B-1000 Bruxelles

Concerne : Demande d'avis du 04/04/2018 relative à la modification de l'arrêté royal du 25/04/2002 – clarification de l'article 46 §3.

Madame la Ministre,

Lors de la réunion plénière du 26 avril 2018, le Conseil fédéral a examiné la demande d'avis repris sous rubrique.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la proposition de clarification de l'article susmentionné telle qu'exposée dans la demande d'avis.

Le Bureau du Conseil a ratifié l'avis à la même date.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du président du CFEH,
Peter Degadt

Le Secrétaire,
Pedro Facon